

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE - ALT'O COACHING VOCAL

PRÉAMBULE – DÉFINITIONS.....	2
1. "Prestation" :.....	2
2. "Client" :.....	2
3. "Coaching vocal" :.....	2
4. "Prestation chant " :.....	2
5. "Séance" :.....	2
6. "Acompte" :.....	2
7. "Parties" :.....	3
ARTICLE 1 : SERVICES.....	3
ARTICLE 2 : DÉONTOLOGIE ET MÉTHODES DE COACHING.....	3
2.1. Engagements du Prestataire.....	3
2.2. Méthodes de coaching.....	4
2.3. Engagements du client.....	4
ARTICLE 3 - EXÉCUTION DE LA PRESTATION.....	4
3.1. Séances coaching en présentiel.....	4
3.2. Séances coaching en distanciel.....	4
3.3. Prestation chant.....	5
ARTICLE 4 RÉSERVATION DES SÉANCES.....	5
4.1. Modalités de réservation.....	5
4.2. Priorité et gestion des créneaux.....	5
4.3. Confirmation de réservation.....	6
4.4. Modifications ou annulations.....	6
ARTICLE 5 - TARIFICATION - DÉLAIS DE PAIEMENT – RETARDS.....	6
5.1. Paiement et acompte.....	6
5.2. Processus de commande.....	7
5.3. Modalités spécifiques pour les prestations à distance.....	7
5.4. Retards de paiement.....	7
ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES.....	7
6.1. Collecte et traitement des données personnelles.....	7
6.2. Finalités du traitement.....	7
6.3. Durée de conservation des données.....	8
6.4. Droits des clients.....	8
6.5. Partage des données personnelles.....	8
6.6. Sécurisation des données.....	8
6.7. Cookies et technologies similaires.....	8
ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	9
7.1. Propriété des contenus.....	9
7.2. Droits d'utilisation pour le client.....	9
7.3. Enregistrements audio ou vidéo des séances.....	9
7.4. Marques et logos.....	9
7.5. Contenus fournis par le client.....	9
ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES PARTIES.....	9
Obligations de Magali DEYRIEUX d' Alt'O Coaching Vocal.....	9
Obligations du client :.....	9
ARTICLE 9 : RÉTRACTATION - ANNULATION - REPORT.....	10
9.1. Droit de rétractation.....	10
9.2. Annulation par le client.....	10
9.3. Report de la séance.....	10

9.4. Annulation ou modification par Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal.....	11
ARTICLE 10 : LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.....	11
ARTICLES 11 : LITIGES - DROIT APPLICABLE - TRIBUNAL COMPÉTENT.....	11
11.1. Droit applicable.....	11
11.2. Litiges.....	11
11.3. Tribunal compétent.....	11

## PRÉAMBULE – DÉFINITIONS

Les présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de coaching vocal fournies par Alt'O Caching Vocal ci-après désigné "le Prestataire", à ses clients, ci-après désignés "le Client", pour toute prestation de coaching vocal, individuelle ou collective, en présentiel ou à distance ou de prestation de chant.

En accédant et en réservant les prestations proposées, le Client accepte sans réserve les termes des présentes CGV.

Les termes suivants, dans le cadre des présentes CGV, auront les significations suivantes :

### 1. "Prestation" :

Toute activité réalisée par le Prestataire pour le Client, incluant mais ne se limitant pas à : le coaching vocal individuel, les séances de groupe, les stages, les ateliers, les prestations de chant en public ou privé ou toute autre activité éducative et formatrice relative à la voix, ainsi que tous les services associés (y compris les documents, enregistrements, et autres supports pédagogiques).

### 2. "Client" :

Toute personne physique ou morale ayant réservé une ou plusieurs Prestations auprès du Prestataire, qu'il s'agisse de séances individuelles, de groupes ou d'autres services de formation vocale, quel que soit le mode de réservation (par téléphone, par email, via un calendrier en ligne ou autre moyen).

### 3. "Coaching vocal" :

Un service éducatif personnalisé ou collectif visant à améliorer les capacités vocales du Client. Le coaching vocal comprend des exercices techniques, des séances de mise en confiance, ainsi que des méthodes adaptées pour libérer et développer la voix du Client.

### 4. "Prestation chant" :

Une performance vocale assurée par le Prestataire lors d'événements publics ou privés (mariages, cérémonies, soirées privées, concerts, animations en EHPAD, etc.).

### 5. "Séance" :

Un rendez-vous ou une unité de temps au cours duquel le Prestataire fournit un service de coaching vocal. Elle peut être individuelle ou en groupe, en présentiel ou à distance, selon les modalités définies lors de la réservation.

### 6. "Acompte" :

Un paiement partiel exigé pour la réservation d'une Prestation, permettant de confirmer l'engagement des deux parties. L'acompte est généralement non remboursable sauf conditions spécifiques d'annulation, de rétractation ou d'impossibilité de réalisation de la prestation.

### 7. "Parties" :

Le terme "Parties" désigne collectivement le Prestataire et le Client.

## ARTICLE 1 : SERVICES

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de services proposées par Alt'O Coaching Vocal, en qualité de coach vocal indépendant. Ces prestations incluent :

- Des séances de coaching vocal individuel ou collectif , en présentiel ou à distance (en ligne), destinées à accompagner les clients dans la découverte, l'amélioration ou le perfectionnement de leur voix ;
- Des stages collectifs de coaching vocal, en présentiel ou à distance, permettant de travailler en groupe sur des techniques vocales, des performances ou des objectifs artistiques partagés.
- Des prestations de chant lors d'événements privés ou publics, incluant mais ne se limitant pas aux mariages, cérémonies, concerts, et animations en EHPAD.

Ces prestations sont accessibles uniquement aux personnes âgées de **16 ans et plus**, sauf dérogation expresse accordée par le coach vocal après concertation.

Les services proposés s'inscrivent dans le cadre des prestations de services mentionnées à l'article 1103 du Code civil et à l'article L.221-1 du Code de la consommation.

En aucun cas ces prestations ne peuvent être assimilées à des actes de médecine ou de rééducation fonctionnelle relevant des compétences d'un orthophoniste ou d'un médecin spécialiste de la voix. Le coaching vocal proposé a une visée pédagogique et artistique, et ne constitue pas une thérapie ou un traitement médical.

Tout achat de prestations implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV par le client.

## ARTICLE 2 : DÉONTOLOGIE ET MÉTHODES DE COACHING

### 2.1. Engagements du Prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Exercer son activité dans le respect des valeurs d'authenticité, de bienveillance et de professionnalisme, conformément à une démarche éthique et déontologique ;
- Respecter la confidentialité des échanges avec les clients, sauf en cas d'obligation légale ou de danger grave pour le client ou des tiers ;
- Prévoir un répertoire adapté à l'événement et en accord avec les attentes du Client.  
S'assurer de la qualité artistique et technique de la prestation de chant
- Fournir un accompagnement adapté aux besoins, aux objectifs et au niveau du client, dans les limites de ses compétences ;
- Orienter le client vers un professionnel compétent (orthophoniste, médecin spécialiste de la voix, psychologue, etc.) si des besoins spécifiques dépassant le cadre du coaching vocal sont identifiés.

### 2.2. Méthodes de coaching

Les prestations de coaching vocal proposées s'appuient sur des méthodes pédagogiques et artistiques visant à :

- Accompagner le client dans le développement de son potentiel vocal, technique et artistique ;
- Favoriser le débloqué émotionnel et la confiance en soi, en respectant le rythme et les limites de chaque personne ;

- Utiliser des techniques basées sur la proprioception et le geste vocal, dans le cadre de la méthode VTI (ou autres approches si applicable).

Le coach vocal rappelle que ses prestations ne relèvent pas du domaine médical ou paramédical et ne constituent pas une forme de thérapie. Elles visent exclusivement des objectifs pédagogiques, artistiques ou de développement personnel.

### 2.3. Engagements du client

Le client s'engage à :

- *Mentions coaching*
- Participer activement au processus de coaching vocal, dans un esprit de collaboration et d'ouverture ;
- Respecter les consignes pédagogiques et les exercices proposés par le coach vocal ;
- Être transparent sur ses éventuelles difficultés médicales ou émotionnelles qui pourraient influencer sa pratique vocale.
  
- *Mentions prestation Chant :*
- Mettre à disposition les conditions nécessaires au bon déroulement de la prestation (lieu, matériel technique si prévu dans le contrat, conditions d'accueil).
- Respecter les conditions de paiement et les délais mentionnés.

## ARTICLE 3 - EXÉCUTION DE LA PRESTATION

### 3.1. Séances coaching en présentiel

Les séances en présentiel se déroulent à l'adresse convenue avec Alt'O Coaching Vocal qui sera communiquée au moment de la réservation.

Le client s'engage à :

- Se présenter à l'heure prévue pour le début de la séance ;
- Respecter les règles de ponctualité et de savoir-vivre, afin de garantir un environnement agréable et professionnel ;
- Prévenir Alt'O Coaching Vocal au moins 48 heures à l'avance en cas d'imprévu ou d'empêchement.

En cas de retard du client, la séance se terminera à l'heure initialement prévue afin de ne pas perturber les autres engagements du coach vocal. Aucun remboursement ou prolongation ne sera accordé.

### 3.2. Séances coaching en distanciel

Les séances en distanciel se déroulent via une plateforme numérique préalablement définie (Zoom, Skype, Google Meet, ou autre).

Le client s'engage à :

- Vérifier la qualité et la stabilité de sa connexion internet avant la séance ;
- S'assurer que son matériel (ordinateur, microphone, caméra, etc.) est fonctionnel et adapté aux besoins de la séance ;
- Être dans un environnement calme et propice à la concentration.

En cas de problème technique provenant du client (connexion instable, matériel défaillant, etc.), la séance sera considérée comme ayant été exécutée. Si le problème technique provient d'Alt'O Coaching Vocal, une solution de remplacement (reprogrammation ou autre) sera proposée au client.

Pour les séances en distanciel ou en présentiel, il est rappelé que l'exécution de la prestation repose sur une collaboration active entre le coach vocal et le client. En cas d'absence ou de comportement non collaboratif du client, Magali Deyrieux, d'Alt'O Coaching Vocal se réserve le droit d'interrompre la séance sans remboursement.

### 3.3. Prestation chant

- Le Prestataire s'engage à se présenter à la date, l'heure et le lieu convenus pour assurer la prestation de chant.
- Le Client est responsable de fournir un espace adapté à la performance, incluant les équipements techniques nécessaires (sonorisation, éclairage) sauf si ceux-ci sont fournis par le Prestataire, selon les termes du devis.
- Toute exigence particulière concernant le répertoire, la tenue vestimentaire ou le déroulement de la prestation doit être précisée avant la signature du devis.
- En cas de retard du Client impactant le bon déroulement de la prestation, celle-ci sera tout de même facturée en totalité et ne pourra être prolongée au-delà de l'horaire initialement prévu.
- Si un cas de force majeure empêche le Prestataire d'assurer la prestation (maladie, accident, etc.), il s'engage à en informer le Client dans les plus brefs délais et à proposer, si possible, une solution alternative (remplacement ou report de la prestation).

## ARTICLE 4 RÉSERVATION DES SÉANCES

### 4.1. Modalités de réservation

A. La réservation **des séances de coaching vocal** (individuelles ou collectives) ou de **prestation de chant** peuvent se faire :

- **Par téléphone** au numéro indiqué sur le site ou les supports de communication de Magali Deyrieux, d'Alt'O Coaching Vocal,
- **En ligne**, via un calendrier de réservation accessible sur le site ou les supports de communication de Magali Deyrieux, d'Alt'O Coaching Vocal,

La réservation sera considérée comme confirmée après :

1. La validation de la date et de l'horaire de la séance par Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal,
2. Le paiement intégral (pour une séance unique) ou le versement de l'acompte exigé (pour un programme, un stage collectif ou une prestation de chant).

### 4.2. Priorité et gestion des créneaux

Les créneaux disponibles sont attribués selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. Magali Deyrieux, d'Alt'O Coaching Vocal, s'efforce de maintenir un calendrier à jour, mais la disponibilité des créneaux peut varier en fonction de la demande.

Si le créneau souhaité par le client est indisponible, Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal, proposera des alternatives dans les meilleurs délais.

### 4.3. Confirmation de réservation

Une fois la réservation confirmée, un e-mail ou un SMS récapitulatif sera envoyé au client, précisant :

- La date, l'heure et le mode de la séance (présentiel ou distanciel) ;
- Les modalités pratiques et, le cas échéant, le lien de connexion pour les séances en distanciel.

Le client est invité à vérifier les informations et à signaler toute erreur dans les **24 heures** suivant la réception du message.

#### 4.4. Modifications ou annulations

Les modalités de modification ou d'annulation des séances sont précisées à l'**article 9** des présentes CGV.

## ARTICLE 5 - TARIFICATION - DÉLAIS DE PAIEMENT – RETARDS

### 5.1. Paiement et acompte

A. Pour toute prestation réservée (coaching vocal individuel , stages collectifs ou prestation chant ), les conditions de paiement sont les suivantes :

- **Séance unique** : Le paiement est exigé en une seule fois au moment de la réservation.
- **Programme** : Un acompte de 50 % du montant total du pack est obligatoire lors de la réservation. Le solde devra être réglé selon un échéancier convenu avec Magali DEYRIEUX d'Alt'O Coaching Vocal, ou au plus tard avant la date de la première séance du programme.
- **Prestation de chant** : Les tarifs des prestations de chant sont définis en fonction de la durée, du type d'événement et des exigences techniques (sonorisation, répétitions préalables, déplacement). Toute prestation impliquant un déplacement hors du périmètre habituel du Prestataire pourra donner lieu à des frais supplémentaires (transport, hébergement, etc.).
  - Un devis précisant la nature de la prestation, le tarif, la durée et les modalités techniques est établi.
  - La réservation est validée après acceptation du devis et versement d'un acompte de 50 % du montant total de la prestation. Le solde devra être versé le jour de la prestation réalisée dernier délai.

La réception de l'acompte ou du paiement intégral pour une séance unique formalise la réservation et engage les deux parties à l'exécution du contrat, conformément aux articles 1103 et 1104 du Code civil.

En cas de paiement échelonné pour un programme, chaque échéance devra être honorée aux dates convenues. Le non-paiement d'une échéance entraînera, après mise en demeure restée sans effet, la suspension immédiate de la prestation et la possibilité pour Magali d' Alt'O Coaching Vocal de résilier le contrat conformément à l'article 1217 du Code civil.

En cas de non-paiement de l'acompte, la réservation ne pourra être considérée comme confirmée, et la prestation sera annulée de plein droit.

En cas d'annulation de la prestation par le client, les modalités de remboursement de l'acompte seront précisées à l'article 9 des présentes CGV.

La commande de prestations de coaching vocal (individuel, en stage collectif, en présentiel ou à distance) s'effectue selon les modalités précisées sur le site ou les supports de communication de Magali Deyrieux, d'Alt'O Coaching Vocal,

## 5.2. Processus de commande

Le client passe commande en acceptant les présentes Conditions Générales de Vente et en fournissant les informations nécessaires à l'exécution de la prestation. Toute commande sera considérée comme ferme et définitive après :

- La réception d'une confirmation écrite par Magali DEYRIEUX d'Alt'O Coaching Vocal validant la disponibilité et la nature de la prestation demandée ;
- Le paiement, intégral ou partiel, selon les modalités précisées dans l'article 5.1 des présentes CGV.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-5 du Code de la consommation, les informations essentielles relatives à la prestation, notamment son prix, ses modalités d'exécution, ainsi que les présentes CGV, sont communiquées au client avant la conclusion du contrat.

## 5.3. Modalités spécifiques pour les prestations à distance

Pour les prestations effectuées à distance, conformément à l'article 1127-1 du Code civil, les informations relatives à la commande, y compris les présentes CGV, sont transmises par voie électronique.

Le client est invité à vérifier l'exactitude des informations fournies avant la validation de sa commande. Toute erreur ou omission dans les informations communiquées par le client ne pourra engager la responsabilité de Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal.

## 5.4. Retards de paiement

En application de l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera :

- L'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 euros, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire en cas de frais réels supérieurs.

En cas de non-paiement de l'acompte, la réservation ne pourra être considérée comme confirmée, et la prestation sera annulée de plein droit.

# ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES

## 6.1. Collecte et traitement des données personnelles

Dans le cadre des prestations de coaching vocal, Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal collecte des données personnelles nécessaires à la gestion de la relation commerciale et à la fourniture des services. Les données collectées peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- Nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale ;
- Informations relatives aux prestations réservées (type de séance, horaires, etc.) ;
- Toute autre donnée que le client souhaite communiquer pour le bon déroulement de la prestation.

## 6.2. Finalités du traitement

Les données personnelles collectées sont traitées dans le respect des principes de la loi Informatique et Libertés et du RGPD. Elles ont pour finalité :

- La gestion des réservations et des paiements des prestations de coaching vocal ;
- L'envoi de communications liées aux prestations (confirmation de réservation, rappels de séance, etc.) ;

- La gestion des demandes d'annulation, de report ou de modification des séances ;
- L'amélioration de la qualité des services et la satisfaction des clients.

### 6.3. Durée de conservation des données

Les données personnelles sont conservées pour une durée limitée et proportionnée aux finalités pour lesquelles elles sont collectées. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale et à des fins de conformité légale. En aucun cas, les données personnelles ne seront conservées au-delà de la durée de la relation commerciale.

### 6.4. Droits des clients

Conformément au RGPD, le client dispose des droits suivants sur ses données personnelles :

- **Droit d'accès** : Le client peut demander à tout moment l'accès aux données personnelles collectées le concernant.
- **Droit de rectification** : Le client peut demander la correction de ses données personnelles si elles sont inexactes ou incomplètes.
- **Droit à l'effacement** : Le client peut demander la suppression de ses données personnelles sous réserve des obligations légales de conservation.
- **Droit à la limitation du traitement** : Le client peut demander la limitation du traitement de ses données dans certaines situations prévues par la loi.
- **Droit d'opposition** : Le client peut s'opposer à tout moment au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes.
- **Droit à la portabilité** : Le client peut demander la transmission de ses données personnelles dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, lorsque cela est techniquement possible.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande par email à [magali.coach.vocal@altocoachingvocal.fr](mailto:magali.coach.vocal@altocoachingvocal.fr) ou par courrier postal à SAS Alt'O Coaching Vocal – 1 rue de la côte – 69320 FEYZIN

### 6.5. Partage des données personnelles

Les données personnelles du client ne seront en aucun cas vendues, échangées ou transmises à des tiers sans le consentement préalable du client, sauf si cela est nécessaire pour la bonne exécution de la prestation (par exemple, pour les paiements en ligne, les services de messagerie pour les séances à distance, etc.).

### 6.6. Sécurisation des données

Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal s'engage à mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles collectées, en conformité avec les exigences du RGPD.

### 6.7. Cookies et technologies similaires

Lors de la navigation sur le site <https://www.altocoachingvocal.fr/bioaltocoachingvocal>, des cookies peuvent être utilisés pour améliorer l'expérience utilisateur et la personnalisation des services. Le client peut gérer ses préférences en matière de cookies dans les paramètres de son navigateur.

## ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### 7.1. Propriété des contenus

Tous les éléments créés dans le cadre des prestations de coaching vocal (y compris, mais sans s'y limiter, les supports pédagogiques, vidéos, documents écrits, enregistrements audio et autres contenus produits) sont la propriété exclusive de [votre nom ou nom commercial]. Ces éléments sont protégés par le droit d'auteur et toute reproduction, distribution ou exploitation sans autorisation préalable de [votre nom ou nom commercial] est strictement interdite.

### 7.2. Droits d'utilisation pour le client

Le client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel et non exclusif des contenus fournis dans le cadre des prestations de coaching vocal, dans la limite de l'usage prévu (par exemple, écoute privée des enregistrements, accès aux documents pédagogiques pour une utilisation personnelle).

Toute autre utilisation, notamment à des fins commerciales, sans l'autorisation préalable écrite de Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal, est interdite.

### 7.3. Enregistrements audio ou vidéo des séances

Sauf accord préalable de la part du client, les séances de coaching vocal ne feront pas l'objet d'enregistrements audio ou vidéo. Si des enregistrements sont réalisés, le client sera informé au préalable, et il devra donner son consentement écrit. Les enregistrements, qu'ils soient audio ou vidéo, demeureront la propriété de Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal, et le client ne pourra pas les reproduire, diffuser ou exploiter sans autorisation.

### 7.4. Marques et logos

Le nom, le logo, et les autres signes distinctifs associés à Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal sont protégés par le droit des marques. Toute utilisation sans autorisation expresse de Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal est interdite.

### 7.5. Contenus fournis par le client

Le client garantit que les contenus qu'il fournit dans le cadre des prestations de coaching vocal (par exemple, des enregistrements de sa voix, des vidéos, des textes) ne violent aucun droit de propriété intellectuelle d'un tiers. Le client cède à Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal une licence d'utilisation non exclusive pour la durée nécessaire à l'exécution des prestations.

## ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES PARTIES

### Obligations de Magali DEYRIEUX d' Alt'O Coaching Vocal

- Fournir les prestations dans le respect des délais et des modalités convenus lors de la commande ;
- Informer le client en cas d'imprévu ou d'événement susceptible d'altérer l'exécution de la prestation, conformément aux principes de bonne foi établis à l'article 1104 du Code civil.

### Obligations du client :

- Régler l'acompte et le solde de la prestation dans les délais convenus ;
- Fournir les informations nécessaires à la bonne exécution de la prestation ;

- Respecter les termes du contrat, y compris en cas de paiement échelonné.

## ARTICLE 9 : RÉTRACTATION - ANNULATION - REPORT

### 9.1. Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de **14 jours à compter de la conclusion du contrat** pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Toutefois, ce droit de rétractation ne peut être exercé dans les cas prévus par l'article L.221-28 du Code de la consommation, notamment si :

- La prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et avec l'accord exprès du client ;
- Le client a expressément renoncé à son droit de rétractation en demandant une exécution immédiate de la prestation.

Le formulaire type de rétractation est disponible sur demande et peut être adressé par mail ou courrier.

### 9.2. Annulation par le client

#### Pour les prestations de coaching (coaching, programme, stage)

En cas d'annulation de la séance par le client, les conditions suivantes s'appliquent :

- **Annulation plus de 48 heures avant la séance** : Aucun frais ne sera appliqué.
- **Annulation moins de 48 heures avant la séance** : La séance sera facturée dans son intégralité et ne sera pas reportable, sauf cas de force majeure (hospitalisation, décès, etc.), sous réserve de justificatifs.

#### Pour les prestations de chant

- En cas d'annulation par le Client plus de 30 jours avant la date prévue, l'acompte est remboursé.
- En cas d'annulation entre 15 et 30 jours avant la prestation, 50 % du montant total reste dû.
- En cas d'annulation moins de 15 jours avant la prestation, le montant total est exigible.
- Si le Prestataire doit annuler la prestation pour un cas de force majeure, une solution de remplacement sera proposée, ou l'acompte sera remboursé intégralement.

### 9.3. Report de la séance

Le client peut demander un report de la séance pour les coaching sous les conditions suivantes :

- La demande de report doit être effectuée **au moins 48 heures avant la séance**.
- Le report est possible dans la limite des créneaux disponibles et sous réserve de l'accord de Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal.
- Si un report ne peut être effectué dans les délais prévus ou selon les conditions acceptées par les deux parties, la séance sera considérée comme annulée et facturée dans son intégralité.

Concernant les prestations de services :

- Le Client peut demander un report de la prestation de chant sous réserve d'un préavis minimum de **15 jours avant la date prévue**.

- Toute demande de report doit être formulée par écrit (email ou courrier) et sera soumise à l'acceptation du Prestataire en fonction de ses disponibilités.
- Si le report est accepté, la prestation sera reprogrammée à une date convenue entre les parties, sans frais supplémentaires.
- En cas de demande de report à **moins de 15 jours de la prestation**, le report pourra être accepté sous réserve d'un paiement supplémentaire correspondant à **20 % du montant total de la prestation**, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.
- Si aucun accord sur une nouvelle date n'est trouvé, les conditions d'annulation (article 9.4) s'appliquent.

#### **9.4. Annulation ou modification par Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal.**

En cas d'annulation ou de modification de la séance par Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal pour une raison quelconque, le client sera informé dans les plus brefs délais.

- Une nouvelle séance sera proposée au client sans frais supplémentaires.
- Si un report n'est pas possible ou si la nouvelle date ne convient pas au client, le montant de la prestation déjà versé sera remboursé dans un délai de 14 jours.

## **ARTICLE 10 : LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ**

En aucun cas ces prestations ne peuvent être assimilées à des actes de médecine ou de rééducation fonctionnelle relevant des compétences d'un orthophoniste ou d'un médecin spécialiste de la voix. Le coaching vocal proposé a une visée pédagogique et artistique, et ne constitue pas une thérapie ou un traitement médical.

## **ARTICLES 11 : LITIGES - DROIT APPLICABLE - TRIBUNAL COMPÉTENT**

### **11.1. Droit applicable**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

### **11.2. Litiges**

En cas de contestation ou de désaccord concernant l'exécution des prestations ou l'interprétation des présentes CGV, le client est invité à contacter [Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal dans les plus brefs délais afin de tenter de résoudre le différend à l'amiable.

Si aucune solution amiable n'est trouvée, le client peut saisir le médiateur de la consommation, conformément aux dispositions des articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation.

### **11.3. Tribunal compétent**

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable, et en l'absence de médiation, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de Magali Deyrieux d'Alt'O Coaching Vocal, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

